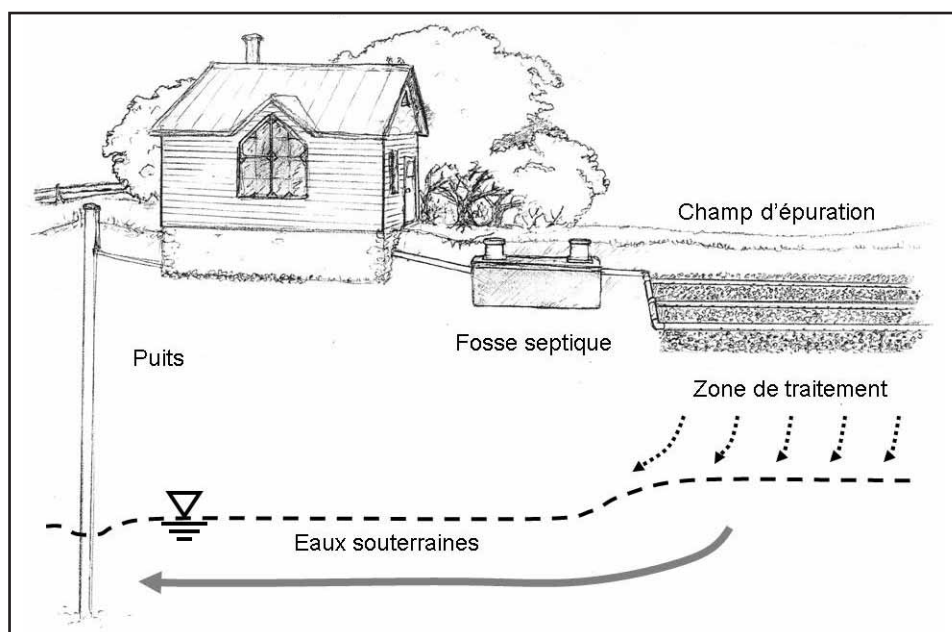


Votre installation septique

Savez-vous où va l'eau lorsque vous videz l'évier ou tirez la chasse d'eau de la toilette? Si vous habitez en ville, les eaux usées sont acheminées vers le réseau d'égouts municipal, pour aboutir à la station d'épuration. Si vous habitez dans une zone rurale ou une petite collectivité, il est probable que vous fassiez partie du quart des Canadiens dont les eaux usées sont traitées par une installation septique (aussi appelée installation d'assainissement autonome). Une installation septique traite les eaux usées sur votre propre terrain et évacue l'effluent qui en résulte dans les eaux souterraines (voir la figure 1).

COMMENT FONCTIONNE MON INSTALLATION SEPTIQUE?

Lorsqu'elle fonctionne bien, l'installation septique reçoit toutes les eaux usées produites par un ménage (par l'utilisation des toilettes, de la douche, des évier, du lave-vaisselle, de la laveuse, et le reste) et les traite suffisamment pour que l'effluent soit sans danger avant de retourner vers les eaux souterraines. Une installation septique est habituellement constituée d'une fosse septique



Source : Eric Brunet, Centre ontarien des eaux usées rurales, Université de Guelph

Figure 1 Recyclage des eaux usées par une installation autonome

et d'un sol filtrant appelé champ d'épuration. Le champ d'épuration est parfois appelé un champ d'épandage, un lit filtrant ou un terre d'infiltration.

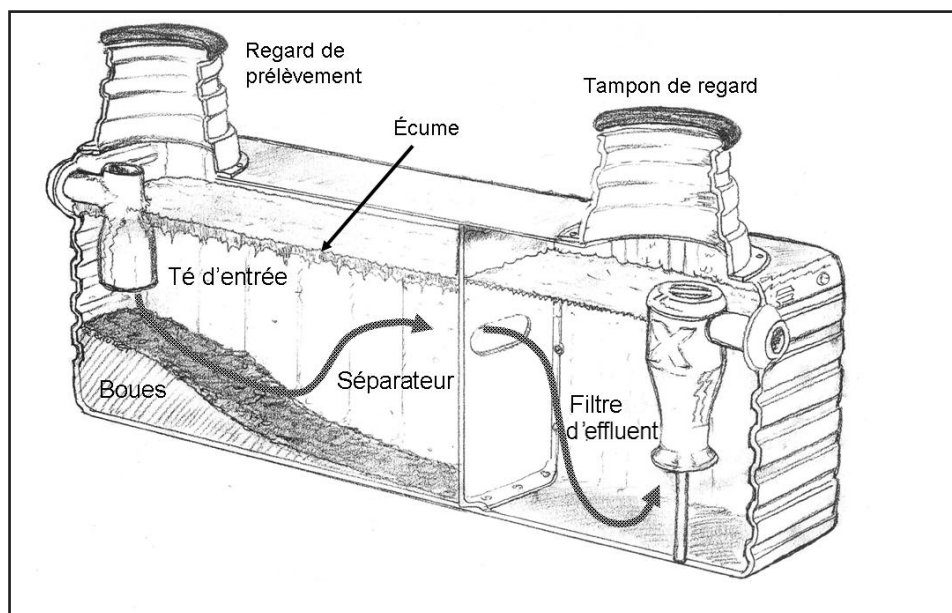
La fosse septique

La fosse septique a pour but de séparer les solides des liquides et d'amorcer la décomposition des matières organiques présentes dans les eaux usées. Il s'agit d'un contenant étanche en béton, en polyéthylène ou en fibre de verre qu'on enfouit dans le sol. Dans le passé, la fosse était parfois faite en

acier ou en bois. Si vous possédez une fosse en acier, elle est sans doute perforée par la rouille et vous devrez la remplacer; si elle est en bois, elle est sûrement pourrie et devra aussi être remplacée. Les dimensions de la fosse varient en fonction de la taille de la maison (c'est-à-dire du nombre de chambres) et de la quantité d'eau utilisée par les occupants. Les plus petites ont un volume variant entre 1 800 litres et 3 600 litres, selon la

province ou le territoire. Les vieilles fosses peuvent être plus petites que celles qui sont installées de nos jours et elles peuvent avoir plus d'un compartiment selon l'endroit et le moment où elles ont été mises en terre.

À mesure que les eaux usées de la maison entrent dans la fosse septique, leur débit est ralenti, de sorte que les solides les plus lourds se déposent au fond et les matières plus légères flottent à la surface (voir la figure 2). Les solides accumulés au fond de la fosse s'appellent les « boues », et les solides plus légers (graisses et gras) qui s'agglutinent en surface forment des couches flottantes appelées « écume ». Les bactéries anaérobies, toujours présentes dans les eaux usées, digèrent une partie des solides organiques qui se trouvent dans la fosse. Les eaux usées clarifiées du milieu de la fosse se



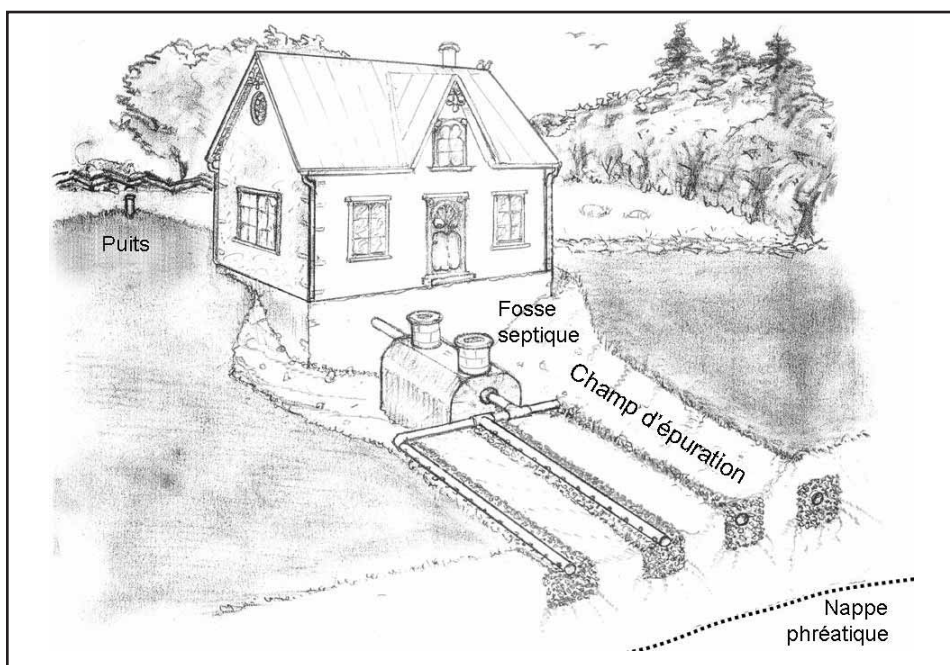
Source : Eric Brunet, Centre ontarien des eaux usées rurales, Université de Guelph

Figure 2 Vue en coupe d'une fosse septique courante avec regards de prélèvement et filtre d'effluent

déplacent vers le champ d'épuration afin d'y subir un second traitement dans la couche de sol.

Le champ d'épuration

Les eaux usées partiellement traitées par la fosse septique se déversent dans le champ d'épuration (voir la figure 3). Le champ d'épuration se compose généralement d'un réseau de drains de distribution en plastique déposés dans des tranchées de gravier par-dessus une couche de sol. Dans la plupart des provinces, la couche de sol doit se trouver à au moins 0,7 à 1,2 m au-dessus de la surface de la nappe phréatique ou d'une couche restrictive comme un sous-sol rocheux ou un sol argileux et elle doit posséder une certaine perméabilité (capacité d'absorption). Les vieilles installations étaient parfois réalisées avec des tuyaux d'argile au lieu de drains en plastique, et les nouvelles installations comportent parfois



Source : Eric Brunet, Centre ontarien des eaux usées rurales, Université de Guelph

Figure 3 Installation septique traditionnelle

des chambres d'infiltration en plastique pour remplacer les tranchées de gravier et les drains perforés. Les dimensions, la conception et la disposition des champs d'épuration sont prévues par les codes et les règlements provinciaux et territoriaux et sont fondées sur le volume d'eaux usées produites, la capacité d'absorption des sols sous-jacents et la distance par rapport au niveau supérieur de la nappe phréatique ou à la couche restrictive. Les eaux usées peuvent se déplacer par gravité entre la fosse septique et les drains de distribution ou, lorsque c'est nécessaire, peuvent être recueillies par une chambre de pompage et être relevées vers un champ d'épuration surélevé.

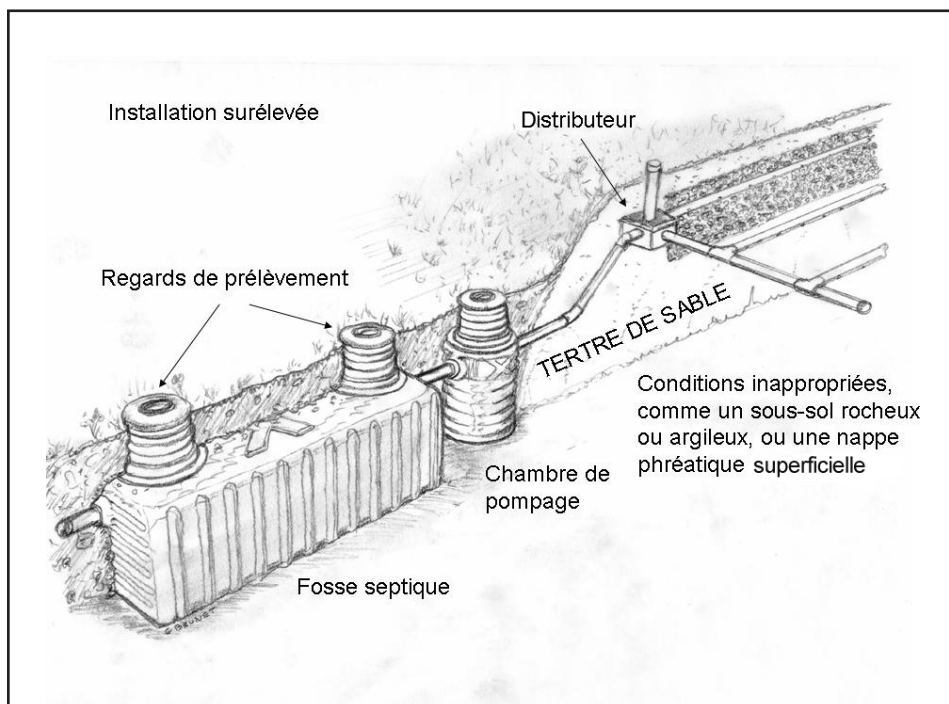
Le champ d'épuration est un filtre aménagé à même le sol qui traite

l'effluent de la fosse septique à l'aide de processus naturels. Les contaminants présents dans les eaux usées se composent de matières organiques solides et dissoutes (composés du carbone), de substances nutritives (azote et phosphore) et de bactéries et virus nocifs. Une pellicule biologique constituée de bactéries, qu'on appelle le lit bactérien, se forme au fond et sur les parois de chaque tranchée de distribution. C'est dans cette pellicule qu'une large part du traitement se produit. Les bactéries présentes dans le lit bactérien et dans le sol environnant se nourrissent de la matière organique qui se trouve dans les eaux usées et transforment l'azote ammoniacal, une substance toxique pour certaines espèces aquatiques, en

nitrate qui est une forme moins toxique d'azote. Les bactéries et virus dangereux présents dans les eaux usées sont pour la plupart éliminés dans le champ d'épuration par filtration, par prédation (consommés par d'autres microbes) et par exposition à l'environnement. Le sol de certains champs d'épuration renferme du fer, de l'aluminium ou du calcium capables d'adsorber le phosphore transporté par les eaux usées. Les bactéries du sol qui se chargent du traitement ont besoin d'oxygène pour agir. C'est pourquoi le champ d'épuration doit être placé dans un sol non saturé par le ruissellement des eaux de surface ou par une nappe phréatique superficielle. Il ne doit pas non plus être asphalté ou recouvert de pavés, d'un patio, d'une remise, etc.

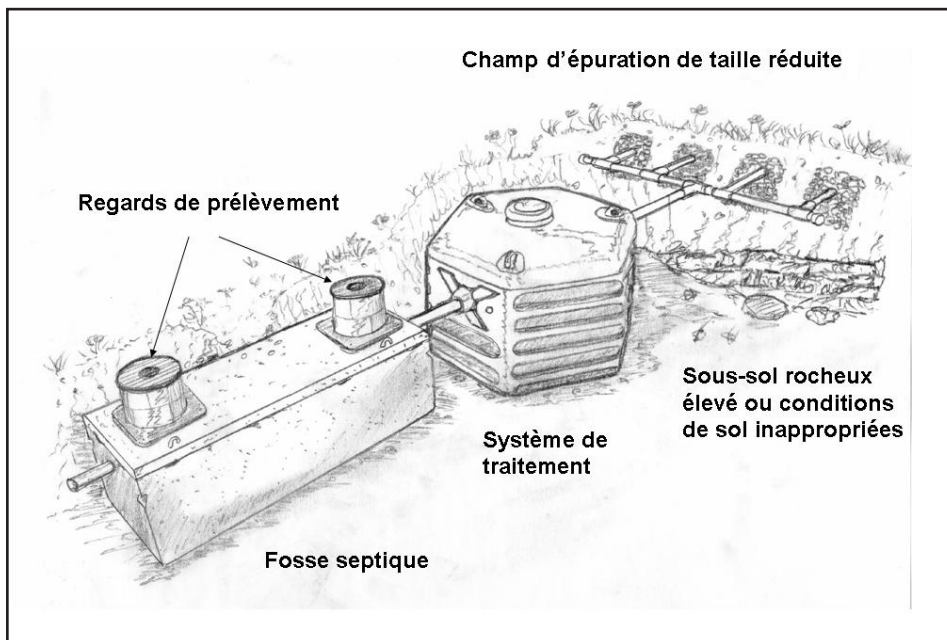
Le sol du champ d'épuration doit être approprié afin de pouvoir retenir les eaux usées suffisamment longtemps pour que le traitement se fasse tout en permettant aux eaux usées de s'infiltrer dans le sol (consultez les règlements de la province ou du territoire).

Dans les cas où la distance entre la nappe phréatique ou le sous-sol rocheux est suffisamment grande, le réseau de drains peut être déposé directement dans le sol en place, ou dans un lit de sable importé si la perméabilité du sol est inappropriée. C'est ce que l'on appelle une **installation traditionnelle** (voir la figure 3). Lorsque le sous-sol



Source : Eric Brunet, Centre ontarien des eaux usées rurales, Université de Guelph

Figure 4 Installation surélevée



Source : Eric Brunet, Centre ontarien des eaux usées rurales, Université de Guelph

Figure 5 Autre technique de traitement

rocheux ou la nappe phréatique se trouvent près de la surface, le champ d'épuration doit être surélevé afin qu'il y ait suffisamment de sol non saturé sous les drains. Il s'agit dans ce cas d'une **installation surélevée** avec terre d'infiltration (voir la figure 4).

Les techniques de traitement aérobies

Il arrive souvent qu'un terrain ne se prête pas à la mise en place d'une installation septique ordinaire à cause, par exemple, du niveau élevé de la nappe phréatique, d'un sous-sol rocheux, de piètres conditions de sol (composé d'argile, de limon ou de till) ou de l'impossibilité de respecter les normes concernant les marges de reculemment relativement aux eaux superficielles, à un puits ou aux limites de la propriété. Dans

ces cas, on a souvent recours à une technique de traitement aérobies. Ces techniques éprouvées, qui existent sur le marché nord-américain depuis les années 1970, ont fait l'objet de nombreuses installations. Les techniques aérobies traitent les eaux usées à un degré supérieur (niveaux secondaire et tertiaire) à ce que peut accomplir une fosse septique ordinaire, ce qui permet de déverser l'effluent ainsi traité dans une zone beaucoup plus petite que ce que requiert normalement un effluent traité par un champ d'épuration classique. Chaque province et territoire possède ses propres règlements en matière de traitement aérobies. Consultez les autorités locales pour savoir quelles techniques ont été approuvées pour votre secteur.

Les techniques de traitement aérobies ont trois éléments en commun : un bassin de décantation (qui peut être plus petit qu'une fosse septique ordinaire), un dispositif de traitement aérobies, qui retire la majeure partie des matières organiques présentes dans les eaux usées, et un système de dispersion, qui prend souvent la forme d'un petit champ d'épuration (voir la figure 5).

Les techniques de traitement aérobies misent toutes sur les micro-organismes aérobies pour décomposer les matières organiques dans l'effluent. Afin d'optimiser le traitement, les composants du système de traitement comportent soit un matériau destiné à supporter la croissance des micro-organismes (appelé milieu de croissance attaché), ou un agitateur qui garde les micro-organismes en suspension (qu'on appelle la biomasse en suspension). Bien des techniques ont recours soit à une pompe à air ou à un ventilateur pour alimenter les micro-organismes en oxygène, tandis que d'autres techniques font appel à des filtres bactériens. Dans ce dernier cas, l'effluent passe lentement dans un milieu non saturé et les micro-organismes utilisent l'oxygène dans l'air qui entoure le milieu de croissance.

Une fois traité, l'effluent est habituellement acheminé vers un petit champ d'épuration. Il arrive toutefois que des administrations exigent un système de distribution sous pression près de la surface du sol ou même un

déversement dans les eaux de surface. Consultez les autorités provinciales ou territoriales pour savoir quelles méthodes de dispersion sont permises dans votre secteur.

Dans la plupart des provinces, les propriétaires-occupants équipés d'une installation de traitement aérobie sont tenus de conclure un contrat d'entretien avec un fournisseur de services autorisé qui se chargera d'inspecter et d'entretenir leur installation. Posez-vous les questions suivantes au moment de vous procurer un système de traitement aérobie :

- La technologie ou la marque du produit est-elle approuvée par votre province?
- Le fabricant offre-t-il un contrat de service et d'entretien fiable dans votre région?
- Quelles sont les exigences d'entretien et les coûts associés à cette technologie (fréquence et moment des inspections, échantillonnage de l'effluent et pièces de rechange)?
- Combien coûtent les pièces de rechange et est-il facile de s'en procurer?
- Quels sont les coûts d'énergie annuels (pompes, aérateurs)?
- À quelle fréquence faut-il vidanger l'installation, combien cela coûte-t-il et quel est le volume utile de la fosse?

- Que faut-il savoir pour une installation saisonnière et la fermeture hivernale?

QUE DOIS-JE FAIRE POUR QUE MON INSTALLATION SEPTIQUE CONTINUE DE BIEN FONCTIONNER?

Les regards de prélèvement

Maintenir l'accès à la fosse septique est la première mesure d'entretien régulier qu'il faut prendre. Dans le cas des fosses enterrées, il serait utile de mettre en place des regards de prélèvement sur les ouvertures de la fosse afin de prolonger ces dernières jusqu'à la surface du sol ou près de la surface (voir la figure 2). Dans l'éventualité où il faudrait accéder à la fosse en hiver, ces regards faciliteront grandement la tâche. Les regards peuvent être faits de plastique ou de béton et doivent être verrouillés pour prévenir toute entrée.

La vidange de la fosse

Avec le temps, les boues s'accumulent au fond de la fosse septique. Si on les laisse s'accumuler, elles finiront par se déverser dans le champ d'épuration et auront tôt fait de boucher les drains de distribution. Quand cela se produit, les eaux usées montent à la surface du sol ou, pire, sont refoulées à l'intérieur de la maison. Non seulement une installation septique obstruée peut être dangereuse pour

l'environnement et la santé de votre famille, mais elle entraîne des frais de réparation très onéreux.

Une fosse septique doit généralement être vidangée tous les trois à cinq ans ou lorsque les boues occupent le tiers de son volume (ce qui doit être déterminé par un spécialiste). La fréquence des vidanges dépendra de la quantité d'eau qu'utilise le ménage (le nombre de personnes occupant la maison) et du volume de la fosse septique. Par exemple, une famille de cinq personnes possédant une fosse de 2 300 L pourrait devoir faire vidanger son installation aussi souvent qu'aux deux ou trois ans, alors qu'un couple de retraités équipé d'une fosse de 3 600 L pourrait le faire faire uniquement tous les cinq à sept ans. Certaines administrations ont établi la fréquence à laquelle les vidanges doivent être faites. Au Québec, par exemple, les propriétaires de fosses septiques sont tenus de les faire vidanger tous les deux ans, dans le cas d'une habitation occupée en permanence, et tous les quatre ans pour les résidences saisonnières.

La saison estivale ou le début de l'automne sont les meilleurs moments pour vidanger la fosse septique. Comme la terre n'est pas gelée, il est facile d'accéder à la fosse et l'action biologique dans la fosse peut recommencer avant qu'il fasse trop froid (les micro-organismes préfèrent la chaleur). Au printemps,

si la nappe phréatique se situe près de la surface du sol à cause de la neige fondante, elle exerce parfois une si grande pression sous une fosse vide que cette dernière peut émerger du sol. Ce problème est le plus souvent associé aux fosses légères faites de polyéthylène, de fibre de verre ou d'acier qu'à celles qui sont faites en béton.

Vous ne devez ni inspecter ni vidanger vous-même votre fosse septique. Il n'y a pas d'oxygène dans la fosse, et elle contient des gaz nocifs qui peuvent vous tuer en quelques secondes. Lorsque vient le moment de nettoyer ou d'inspecter votre fosse, faites appel à un vidangeur de fosse autorisé.

Le filtre d'effluent

Un filtre d'effluent est un accessoire relativement nouveau pour les fosses septiques. C'est un filtre simple qui, une fois installé à la sortie de la fosse septique, sert à éviter que de grosses particules solides s'échappent de la fosse pour atteindre le champ d'épuration. Un filtre d'effluent peut donc prévenir l'obturation prématurée du champ d'épuration. Il existe de nombreux types de filtre d'effluent dans le commerce; il est donc conseillé de consulter un entrepreneur local pour savoir quel filtre convient le mieux à votre installation.

Les filtres d'effluent doivent aussi être nettoyés périodiquement, selon leur type et leurs dimensions ainsi que selon le volume d'eau utilisé par le ménage. Certains modèles peuvent être équipés d'une alarme qui retentit lorsque le filtre doit être nettoyé.

Substances à ne pas jeter dans les tuyaux d'évacuation

Étant donné que les installations septiques ont besoin des micro-organismes pour la décomposition des déchets, il est important de ne pas les « empoisonner ». Même une petite quantité de peinture, de solvant, de décapant, de dissolvant de vernis à ongles ou de tout produit de nettoyage évacué ou versé dans les tuyaux peut tuer les bactéries qui décomposent les matières organiques dans les eaux usées. Les désinfectants ménagers, comme l'eau de Javel et les nettoyeurs de toilette, peuvent être utilisés avec modération sans nuire au bon fonctionnement de l'installation septique; toutefois, l'emploi immodéré des désinfectants peut détruire les bactéries de la fosse septique. Certains fabricants favorisent l'utilisation de certains produits pour nettoyer ou encore amorcer ou intensifier la digestion des boues. La plupart de ces produits ne sont pas très utiles; ils sont donc déconseillés.

Évitez de jeter dans l'installation septique des substances qui ne se décomposent pas naturellement ou

qui se décomposent très lentement (huiles, graisses et gras, couches jetables, tampons et leur contenant, condoms, essuie-tout, papiers mouchoirs, litière pour chats, matières plastiques, filtres à cigarette, marc de café, coquilles d'œuf et autres déchets de cuisine). Les broyeurs à déchets installés sous l'évier sont également à proscrire, à moins que la fosse septique et le champ d'épuration soient conçus pour absorber le surplus d'eau et de matières organiques associés à ces appareils.

POURQUOI SURVEILLER MA CONSOMMATION D'EAU?

Chaque fois que vous évacuez de l'eau vers la fosse septique, une quantité égale d'eau se déplace vers le champ d'épuration. Plus les eaux usées demeurent longtemps dans la fosse septique, plus l'effluent est débarrassé des matières solides et organiques en suspension. En revanche, si l'eau passe trop rapidement à travers l'installation (lorsqu'un ménage utilise beaucoup d'eau), les solides n'auront pas le temps de se déposer au fond de la fosse avant que l'effluent n'atteigne le champ d'épuration. C'est pourquoi il faut, autant que possible, réguler la quantité d'eau évacuée dans l'installation septique. Par exemple, au lieu de faire toute la lessive le samedi, étalez le travail sur toute la semaine. Vous pouvez aussi réduire votre consommation d'eau en installant des dispositifs pour économiser l'eau sur les appareils

sanitaires et en faisant fonctionner la laveuse ou le lave-vaisselle seulement lorsqu'ils sont remplis. Réparez les robinets qui fuient et soyez à l'affût des toilettes qui coulent (une toilette qui coule peut gaspiller une énorme quantité d'eau et peut lessiver la fosse septique). L'eau issue du drainage des fondations (pompe de puisard) et le condensat du générateur de chaleur ne doivent pas passer par l'installation septique. Vous pouvez aussi maîtriser la quantité d'eaux usées qui pénètrent dans l'installation et le moment où elles y entrent en utilisant une pompe de distribution qui dosera l'acheminement de l'effluent vers le champ d'épuration.

COMMENT DEVRAIS-JE M'OCCUPER DU CHAMP D'ÉPURATION?

Il est facile de s'occuper d'un champ d'épuration. Il n'y a vraiment rien à faire; plutôt, certaines choses à ne pas faire. Le champ d'épuration devrait être bien recouvert de gazon. Une bonne aération et un ensoleillement adéquat sont également propices à l'évaporation nécessaire. Ce qui signifie que vous devez éviter d'aménager des aires de stationnement, un patio, des courts de tennis, une terrasse ou une remise sur le champ d'épuration. En outre, il est important de laisser l'oxygène pénétrer dans le sol, car les bactéries qui traitent les eaux usées ont besoin d'oxygène pour survivre et fonctionner.

Vous ne devez pas conduire de véhicule ou de machine sur le champ d'épuration, car leur poids pourrait écraser les drains ou compacter le sol. En hiver, vous ne devez pas non plus laisser des motoneiges circuler sur le champ d'épuration. La neige compactée en diminuerait l'effet isolant naturel, ce qui augmente les risques de gel des tuyaux.

Ne plantez pas d'arbres ou d'arbustes près du champ d'épuration. Les racines de certains arbres, surtout des saules et des peupliers, s'étendent sur de longues distances pour atteindre l'eau et elles pourraient embourber et endommager les drains. Enfin, n'arrosez pas le gazon qui pousse sur le champ d'épuration et faites en sorte que tous les tuyaux d'évacuation de surface (comme les gouttières) se déversent loin du champ d'épuration. L'eau excédentaire pourrait nuire à la capacité du sol d'absorber et de traiter les eaux usées.

Le champ d'épuration d'une installation septique traditionnelle devrait durer au moins 20 ans. Toutefois, avec le temps, le milieu de croissance va obturer les drains et il faudra alors réparer ou remplacer le champ d'épuration.

COMMENT SAVOIR S'IL Y A UN PROBLÈME DANS MON INSTALLATION SEPTIQUE?

Voici quelques signes que votre installation d'assainissement fait défaut :

- Le sol autour de la fosse septique et au-dessus du champ d'épuration est imbibé d'eau ou spongieux lorsqu'on y marche.
- Les toilettes, douches et éviers refoulent ou prennent plus de temps à se vider.
- Des odeurs d'égout se dégagent parfois, surtout après une chute de pluie.
- Un liquide gris ou noir apparaît à la surface du gazon ou est refoulé dans les appareils sanitaires de la maison.
- La bactérie *E. coli*, indiquant la présence de coliformes fécaux, est trouvée dans un puits avoisinant ou dans un fossé de surface à proximité du champ d'épuration.
- L'eau dans la fosse septique atteint un niveau plus élevé que le conduit d'évacuation (ce qui signifie que l'eau s'accumule dans les drains de distribution) – il faut faire inspecter l'installation par un spécialiste (un vidangeur ou un installateur).
- Les eaux usées s'accumulent dans les drains de distribution – il faut faire inspecter l'installation par un spécialiste ou par un ingénieur.

QUE DOIS-JE FAIRE POUR EMPÊCHER MON INSTALLATION DE GELER?

Il y a de fortes chances que l'installation septique gèle par temps froid lorsqu'il y a peu de neige au sol. La première mesure de protection contre le gel consiste à assurer une bonne isolation. Il s'agit donc d'épandre un paillis (feuilles, paille, foin) sur une épaisseur de 0,3 m (1 pied) ou de laisser le gazon pousser très haut sur le champ d'épuration au cours de l'automne. Au début de l'hiver, on peut également ajouter de la neige par-dessus celle qui recouvre déjà le champ. Autres possibilités : isoler le tuyau situé entre la maison et la fosse septique, ajouter des panneaux de styromousse au-dessus de la fosse septique et accroître le couvre-sol sur toute l'installation.

Une installation septique gèle habituellement pour trois raisons :

1. Les tuyaux ne se vident pas suffisamment

Toute eau stagnante peut geler dans les drains. Cette situation peut être causée par une mauvaise installation (la pente n'étant pas suffisante), par un tassement du sol ou par un soulèvement dû au gel. Dans ces cas, il faut excaver et remplacer la section de tuyau qui cause le problème.

2. Une utilisation peu fréquente de l'eau

Lorsqu'un filet d'eau coule continuellement dans les drains (à cause d'un robinet qui fuit ou d'une

toilette qui coule), il se crée un film d'eau qui peut entraîner le gel complet des drains. Un faible débit d'eau (ou l'absence des occupants) pendant une longue période peut entraîner le gel de la fosse septique. Si vous quittez les lieux pendant une période prolongée en hiver, il serait bon de faire vidanger la fosse avant votre départ.

3. Saturation de l'installation

Si votre champ d'épuration est saturé d'eau (à cause d'une conception déficiente ou de l'obturation des drains), il pourrait geler dur. En pareil cas, la seule solution consiste à utiliser la fosse comme réservoir de rétention jusqu'au printemps, lorsque le champ d'épuration dégèlera et pourra être réparé ou remplacé. Cela signifie qu'il faudra vidanger la fosse septique chaque fois qu'elle se remplit, ce qui pourrait survenir aussi souvent que deux fois par semaine.

Si vous devez utiliser votre fosse septique comme réservoir de rétention, il serait utile de demander au vidangeur d'installer une alarme de trop-plein pour signaler quand le temps est venu de vidanger la fosse.

Si votre installation gèle, appelez un spécialiste (un vidangeur ou un installateur). Bon nombre d'entrepreneurs possèdent des injecteurs à vapeur pour dégeler les tuyaux. Ils peuvent aussi mettre en place des rubans chauffants ou un chauffe-réservoir. N'ajoutez pas d'antigel, de sel ou d'autres additifs dans la fosse et renoncez à laisser

couler l'eau continuellement pour dégeler l'installation.

QUE FAIRE SI MON INSTALLATION SEPTIQUE A BESOIN DE RÉPARATIONS?

Si vous remarquez un problème, il est impérieux d'intervenir sans tarder pour protéger votre santé et votre milieu. Communiquez avec un entrepreneur autorisé pour obtenir des conseils. Selon le cas, il vous proposera de vidanger la fosse, de réparer un séparateur endommagé ou un drain fissuré, de remettre de niveau le conduit de distribution principal, de remplacer la fosse septique ou même peut-être de remplacer l'ensemble du champ d'épuration.

CE QUE DIT LA LOI

La loi exige que vous signaliez tout problème aux autorités locales avant de procéder à des réparations ou au remplacement de l'installation. Une inspection finale devra être faite et un permis d'utilisation délivré avant que vous ne puissiez utiliser légalement votre installation septique, qu'elle soit nouvelle ou modifiée. Votre entrepreneur ou les autorités locales peuvent vous aider à déterminer la taille de l'installation septique dont vous avez besoin. Vous découvrirez peut-être qu'il vous faut une plus grosse installation que celle que vous possédez actuellement. Si vous devez réparer, remplacer ou aménager une installation septique, vous devez connaître les règlements relatifs à son emplacement par rapport à votre maison et à votre

puits, à la maison des voisins et à leur puits, de même qu'aux étendues d'eau des environs. Certaines marges de retrait sont obligatoires afin d'empêcher que les eaux usées de votre installation septique atteignent et contaminent les sources

d'approvisionnement en eau avoisinantes. Selon la province, le champ d'épuration doit être situé de 1,5 à 9 m des limites de la propriété, de 3 à 11 m d'un bâtiment, de 15 à 30,5 m d'un puits et de 15 à 75 m d'un plan d'eau.

L'organisme responsable de la délivrance des permis visant les installations septiques change d'une province, ou d'un territoire, à l'autre. Ces organismes sont énumérés dans le tableau 1.

Tableau 1 Ministères chargés de réglementer les installations septiques dans les provinces et les territoires

Province/territoire	Ministère	Loi – règlement
Île-du-Prince-Édouard	Technologie et Environnement	<i>Environmental Protection Act – Sewage Disposal Regulation</i>
Terre-Neuve-et-Labrador	Santé	<i>Public Health Act – Sanitation Regulation</i>
Nouvelle-Écosse	Environnement	<i>Environment Act – On-site Sewage Disposal Regulation</i>
Nouveau-Brunswick	Santé et Mieux-être	<i>Loi sur la santé – Règlement 88 200</i>
Québec	Environnement	<i>Loi sur la qualité de l'environnement – Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées</i>
Ontario	Affaires municipales et Logement	<i>Ontario Building Code – partie 8</i>
Manitoba	Environnement	<i>Loi sur l'environnement – Règlement sur les dispositifs privés d'évacuation des eaux usées et les toilettes extérieures</i>
Saskatchewan	Santé	<i>Public Health Act – Plumbing and Drainage Regulation</i>
Alberta	Travail	<i>Safety Codes Act – Alberta Private Sewage Systems Standards of Practice</i>
Colombie-Britannique	Services de santé	<i>Health Act – Sewerage System Regulation</i>
Territoires du Nord-Ouest	Santé et services sociaux	<i>Public Health Act – General Sanitation Regulations</i>
Territoire du Yukon	Santé	<i>Public Health and Safety Act – Sewage Disposal System Regulations</i>

OÙ PUIS-JE OBTENIR DES RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES?

- Bureaux municipaux locaux ou bureaux de santé publique
- Entrepreneurs agréés en installations septiques (consultez les Pages Jaunes^{MC})
- Ministères provinciaux et territoriaux responsables des installations septiques (p. ex., environnement, santé)

Sites Web

Société canadienne d'hypothèques et de logement (mai 2008)

<http://www.schl.ca>

Centre ontarien des eaux usées rurales (mai 2008)

http://www.orwc.uoguelph.ca/French/french_index.htm

Centre for Water Resources Studies (mai 2008)

– en anglais seulement

<http://www.centreforwaterresourcesstudies.dal.ca>

USEPA Septic (Onsite) Systems (mai 2008)

– en anglais seulement

<http://cfpub.epa.gov/owm/septic/index.cfm>

National Environmental Service Center (mai 2008)

– en anglais seulement

<http://nesc.wvu.edu/wastewater.cfm>

Pour en savoir davantage sur les feuillets *Votre maison* et sur notre vaste gamme de produits d'information, visitez notre site Web à l'adresse www.schl.ca ou communiquez par téléphone : 1-800-668-2642 ou télécopieur : 1-800-245-9274.

Publications payantes

Économiser l'eau chez soi

N° de commande 61970

Publications gratuites

*Feuillets **Votre maison***

L'achat d'une toilette

N° de commande 62936

Le choix d'un entrepreneur

N° de commande 62278

*L'achat d'une maison avec un puits
et une installation septique*

N° de commande 63320

©2001, Société canadienne d'hypothèques et de logement
Imprimé au Canada
Réalisation : SCHL
Révision : 2002, 2003, 2005, 2008

04-07-08

Bien que ce produit d'information se fonde sur les connaissances actuelles des experts en habitation, il n'a pour but que d'offrir des renseignements d'ordre général. Les lecteurs assument la responsabilité des mesures ou décisions prises sur la foi des renseignements contenus dans le présent ouvrage. Il revient aux lecteurs de consulter les ressources documentaires pertinentes et les spécialistes du domaine concerné afin de déterminer si, dans leur cas, les renseignements, les matériaux et les techniques sont sécuritaires et conviennent à leurs besoins. La Société canadienne d'hypothèques et de logement se dégage de toute responsabilité relativement aux conséquences résultant de l'utilisation des renseignements, des matériaux et des techniques contenus dans le présent ouvrage.